

NOTE D'INFORMATION DE L'UT AUX ÉTABLISSEMENTS-MEMBRES

DATE : 27 septembre 2024

OBJET : accès gratuit aux musées municipaux de Toulouse dans le cadre des activités mises en œuvre par les personnels des établissements-membres et des établissements fondateurs de l'Université de Toulouse (formation, recherche, développement de l'accès des étudiant.e.s à la culture).

Dans le cadre de la redéfinition de la grille tarifaire de ses établissements (musées et sites de patrimoine) vers les publics étudiants, la Direction des Musées et des Monuments (DMM) de la Ville de Toulouse a demandé que soit mise en place une convention avec l'Université de Toulouse, pour l'ensemble des établissements-membres et des établissements fondateurs de l'UT, ainsi que des organismes de recherche¹.

Champs d'application

Cette convention stipule l'application de la gratuité pour toute visite organisée par du personnel de l'UT, des établissements-membres et des établissements fondateurs (y compris dans les composantes des villes et territoires d'équilibre), dans les champs suivants :

- Formation (filiales artistiques et culturelles, UE d'ouverture, projets tutorés...)
- Recherche (doctorant.e.s et enseignants-chercheurs dans le cadre de leur recherche)
- Dispositifs d'accès à la culture, pour la communauté étudiante ou pour des publics spécifiques :
 - ➔ services culturels (art et culture ; diffusion des savoirs scientifiques)
 - ➔ services de vie étudiante
 - ➔ service de relations internationales
 - ➔ mission handicap

Sont également éligibles des initiatives culturelles d'enseignant.e.s en marge de la formation.

Périmètre d'application

Le périmètre concerne les musées et monuments en régie municipale :

- Musée des Augustins
- Musée Georges Labit
- Musée des Arts Précieux Paul Dupuy
- Musée St-Raymond
- Couvent des Jacobins

¹ Liste des établissements : Université Toulouse Capitole ; Université Toulouse - Jean Jaurès ; Université Toulouse III - Paul Sabatier ; Toulouse INP ; INSA Toulouse ; ISAE-SUPAERO ; INU Champollion ; CREPS de Toulouse ; ENAC ; UTTOP ; ENSA Toulouse ; ENVT ; ENSFEA ; ICAM de Toulouse ; IMT Mines Albi ; isdaT ; TBS Éducation.

Liste des organismes de recherche : CNES ; CNRS ; INRAE ; INSERM ; IRD ; ONERA ; Météo-France.

- Galerie du Château d'Eau
- Castelet de l'ancienne prison Saint-Michel
- Chapelle de La Grave
- Chapelle des Carmélites
- Basilique Saint-Sernin
- Monument à la Gloire de la Résistance
- Eglise du Gésu

Le gratuité s'applique aux expositions temporaires et permanentes.

Cible

La cible du dispositif est : les étudiant.e.s (doctorant.e.s inclus.e.s) et les enseignant.e.s-chercheur.euses.

La gratuité s'applique automatiquement pour les personnels qui préparent et/ ou accompagnent ces activités :

- enseignant.e.s
- personnels des services universitaires pré-cités
- intervenant.e.s artistiques recruté.e.s par les services culturels
- toute personne mobilisée dans l'accompagnement d'un.e étudiant.e en situation de handicap

Motifs d'exclusion

Sont strictement exclues de la convention :

- Les visites libres d'étudiant.e.s et de doctorantes, dans le cadre de leurs loisirs
- Les visites libres de chercheur.euse.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s dans le cadre de leurs loisirs
- Les visites libres de personnels administratifs dans le cadre de leurs loisirs
- Les activités associatives, y compris dans le cadre d'une reconnaissance de l'engagement

Procédure

1. Toute visite doit faire l'objet d'une **réservation** préalable. La demande est adressée à un.e responsable du lieu concerné (liste des contacts en ANNEXE)
2. Elle est traitée dans un délai de 2 semaine(s) environ
3. La réponse est envoyée à l'adresse indiquée dans la demande avec mention de date et d'heure.
4. Une semaine avant la visite, la personne demandeuse confirme la.les visite.s et le nombre d'étudiant.e.s présent.e.s. En retour, le lieu confirme la date, l'heure et les conditions
5. En cas d'annulation, le lieu prévient le référent, et inversement le demandeur, la demandeuse prévient le musée ou monument par téléphone et mail de son annulation.

Les modalités de visite (groupée ou échelonnée, guidée ou pas, traduction en langue étrangère, etc.) sont à préciser au cas par cas de manière personnalisée avec les équipes des musées.

Contacts de renseignement

Yann Frouin, chargé de projets culturels à l'Université de Toulouse - yann.frouin@univ-toulouse.fr

- Renseignements sur le cadre général de la convention (critères d'éligibilité, procédure)
- Renseignements sur les lieux concernés ; les expositions temporaires et permanentes

L'Université de Toulouse ne prend pas part aux demandes de réservation, qui restent l'initiative autonome des personnels universitaires pré-cités.

ANNEXE – LISTE DES ETABLISSEMENTS ET CONTACT DE RESERVATION

Musée Saint-Raymond - musée d'archéologie

Contact : marie-cecile.palacin@mairie-toulouse.fr
05 61 22 31 44

Musée des Arts Précieux - Paul Dupuy

Contact : reservation.pauldupuy@culture.toulouse.fr
05 61 22 20 18

Musée des Augustins (ouverture fin 2025)

Contact : reservation.augustins@culture.toulouse.fr

Galerie Le Château d'Eau

Contact : publics.chateaudeau@mairie-toulouse.fr
05 34 24 52 35

Chapelle de La Grave

Contact : monuments@culture.toulouse.fr
06 17 97 28 86

Chapelle des Carmélites

Contact : monuments@culture.toulouse.fr
06 17 97 28 86

Monument à la Gloire de la Résistance

Contact : monuments@culture.toulouse.fr
06 17 97 28 86

Le Castelet de l'ancienne Prison Saint-Michel

Contact : monuments@culture.toulouse.fr
06 17 97 28 86

Basilique Saint-Sernin

Contact : monuments@culture.toulouse.fr
06 17 97 28 86

Couvent des Jacobins

Contact : publics.jacobins@mairie-toulouse.fr
05 61 22 23 81

Eglise du Gesù : fermée à la visite.

Musée Labit : en travaux pour plusieurs années (date de réouverture non définie)